

Directeur ou directrice d'école avec classes E.M.I.L.E.

Textes de référence

- Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école
- Circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014 relative au régime des décharges de service des directeurs et directrices d'école.
- Circulaire n°2014-138 du 23-10-14 relative aux protocoles de simplification des tâches du directeur d'école.
- Circulaire n°2014-163 du 1-12-14 relative au référentiel métier des directeurs d'école.

Le « Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée » constitue également un cadre auquel il convient de se référer.

Cadre général

Le dispositif E.M.I.L.E (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Étrangère) appelé en anglais C.L.I.L (Content and Language Integrated Learning) consiste à enseigner (et donc apprendre) de façon intégrée une discipline non linguistique en langue anglaise. Dans les faits, cela se traduit en général par des enseignements dans différentes « disciplines » dans une langue étrangère. La langue étrangère est alors utilisée non comme un objet mais comme un instrument. Apprendre à travers une langue permet de faire des progrès à la fois dans la langue étrangère et dans la discipline par un enrichissement mutuel. A compter de la rentrée de septembre 2019, dans le département du Maine-et-Loire, des équipes pédagogiques ont initié un dispositif d'enseignement de type E.M.I.L.E. pour la langue anglaise.

Les élèves des classes concernées bénéficient d'un enseignement dispensé à temps partiel en anglais (objectif 50%) par l'enseignant affecté au titre du dispositif E.M.I.L.E. et sur, l'autre partie du temps, en français, par un autre enseignant.

A son démarrage, le dispositif s'est en priorité adressé aux élèves du début du cycle 2.

Dans les classes maternelles, une sensibilisation aux sonorités de différentes langues devra contribuer au développement des compétences langagières orales des élèves.

Profil du poste

Mission

Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et selon le projet d'école validé par les autorités académiques, le directeur ou la directrice d'une école avec un titre du dispositif E.M.I.L.E. exerce les responsabilités pédagogiques et administratives, les obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il s'agira notamment de :

- travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle, animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège de secteur (dans le cadre d'un continuum de formation jusqu'au lycée) ;
- participer à la mise en œuvre des innovations pédagogiques liées à la spécificité du dispositif E.M.I.L.E. ;
- recevoir des visites de formateurs ou formatrices ou d'observateurs ou observatrices ;

- participer à l'élaboration des outils de suivi et de pilotage du dispositif en relation étroite avec l'IEN de circonscription ainsi que les membres du groupe départemental « langues vivantes ».

Compétences et qualités requises

Ce poste spécifique nécessite :

- la maîtrise des outils numériques afin d'utiliser aisément les applications mises à disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- une bonne connaissance du système éducatif et des référentiels dans le champ de l'enseignement des langues vivantes ;
- une attention particulière à la prise en compte de la diversité des élèves avec l'arrivée assez courante d'enfants en cours de scolarité, qui nécessite la mise en place temporaire d'un accompagnement spécifique en langue vivante.

Qualifications requises

Priorité sera donnée aux enseignants ou enseignantes :

- inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs ou directrices d'école de 2 classes et plus ;

L'animation pédagogique d'une équipe enseignante impose un ancrage didactique et pédagogique avéré. Plus spécifiquement, le pilotage d'une école avec dispositif E.M.I.L.E. nécessite des compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en anglais.

Sans que cela soit requis, la détention d'un CAFIPEMF est de nature à représenter une réelle valeur ajoutée à la candidature.

Contexte administratif

Situation administrative

Poste à temps complet

Sauf situation particulière, les temps de décharge d'enseignement sont liés aux caractéristiques propres à circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014 relative au régime des décharges de service des directeurs et directrices d'école.

Les écoles concernées

G. Philipe – Angers ; F. Raspail – Angers

Nomination

Nomination par l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire après avis d'une commission départementale.